

Présentation du service : de la DE à la DTAM

1 – La dernière année de la direction de l'Équipement

Jusqu'au 31 décembre 2010, la direction de l'Équipement de Saint-Pierre-et-Miquelon (DE 975) était un service déconcentré du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) placé sous l'autorité du Préfet. La circulaire du Premier Ministre du 18 mai 2010 ayant étendu à l'outre-mer la Réforme de l'Administration Territoriale de l'État (RÉATE), la DE a fusionné avec la Direction de l'Agriculture et de Forêt (DAF) et les Service des Affaires Maritimes (SAM) pour former, au 1^{er} janvier 2011, la Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM).

La préfiguration du nouveau service a nécessité la mobilisation de l'ensemble des services et la collaboration des agents dès le début du second semestre 2010. Les services support notamment ont consacré une partie importante de leur activité à la préfiguration puis à la mise en place concrète de la nouvelle direction, parfois même avant la fin de l'année.

L'organisation du nouveau service, encadrée par la Préfecture, s'est faite avec un soucis constant de communication et de concertation. Dès le début de l'année 2011, la DTAM s'est mise en marche.

La DTAM est organisée en huit services dirigés par un Directeur, un Directeur-adjoint et un adjoint au Directeur également Directeur du Port. Elle est implantée sur quatorze sites, bureaux et ateliers (10 à Saint-Pierre et 4 à Miquelon).

La DTAM, comme auparavant la DE, est mise à disposition de la Collectivité Territoriale en tant que de besoin en vertu de la loi organique de 2007. Elle gère le patrimoine de la Collectivité Territoriale, effectue des missions d'ingénierie technique et lui apporte son aide dans l'exercice de ses compétences. Elle apporte également une aide technique à la commune de Miquelon dans le cadre d'une convention ATESAT.

Pour les fins de ce rapport, les missions et données de la DTAM présentées dans cette partie sont exclusivement celles qu'exerçait la DE.

2 – Les missions de la DE en 2010

Les missions de la DE, comme celles des deux autres directions fusionnées, ont été intégralement reprises au sein de la DTAM, dans une organisation nouvelle facilitant la mise en commun des métiers et des compétences.

En 2010, la DE avait en charge les routes nationales, les ports d'intérêt national de Saint-Pierre et de Miquelon dont elle assure la police et la signalisation maritime, les aides de l'État en matière de logement et conduit les opérations immobilières des principales administrations. Elle participait également à la définition des politiques locales dans les domaines du logement, de l'urbanisme, de l'environnement. La DE menait des missions de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération ou d'assistance à maître d'ouvrage pour certains projets d'infrastructures de l'archipel. Elle assure enfin un rôle régalien dans ses domaines d'intervention.

Le contexte singulier de l'archipel a conduit la DE à exercer des missions spécifiques, reprise depuis par la DTAM :

- le contrôle des installations classées pour le compte de l'État (absence de directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement – DRIRE),
- le service des mines (contrôle des véhicules importés sur l'île pour le compte du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi) et le contrôle technique périodique des véhicules,
- l'inspection du permis de conduire pour le compte de l'État,
- la gestion directe de l'aéroport de Miquelon pour le compte de la Collectivité Territoriale,
- la gestion du dépôt d'explosifs pour le compte de la Collectivité Territoriale,
- la gestion du bureau de la main-d'œuvre portuaire (présidé par le DTAM),
- la gestion en régie des deux ports, à ce jour cas unique en France (absence de concession),
- le contrôle des ouvrages sous-marins (cellule «plongée»),
- la représentation de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) depuis décembre 2008,

Au 31 décembre 2010, la direction de l'Équipement comptait **163 postes occupés par 156 agents** se répartissant comme suit :

Répartition des effectifs par sexe et macrograde

	A		B			C			Total
	Adm	Tech	Adm	Expl	Tech	Adm	Expl	Tech	
Hommes	1	5	4	9	9	2	92	3	125
Femmes			8	1		17	5		31
Totaux	1	5	12	10	9	19	97	3	156
	6		31			119			

L'ensemble de ces effectifs a été intégré à la DTAM. Concernant la répartition des effectifs par sexe, **20 %** des agents étaient des **femmes**, **80 %** des agents étaient des **hommes**. Au niveau de la répartition par macrograde, **76 % des agents** appartenaient au **macrograde C**.

Les moyens financiers

En 2010, les moyens financiers ont atteint **22,8 millions** qui se répartissent comme suit :

	en €	ETAT	CT	Tiers*	TOTAL
Investissements		3 175 308	6 685 306	0	9 860 614
Entretien et exploitation		561 219	684 395	65 650	1 311 264
Subventions (Protection littoral)		200 000	0	0	200 000
Subventions (logements)		696 000	424 861	0	1 120 861
Dépenses de personnel		9 187 292	84 446	0	9 271 738
Fonctionnement		852 768	227 011	0	1 079 779
TOTAL		14 672 587	8 106 019	65 650	22 844 256

*nota : le tableau récapitulatif ci-dessus ne concerne que les mandatements réalisés en 2010 par la comptabilité centrale de la direction de l'Équipement. * Tiers = contrôle technique, location de la cale de halage, location local explosifs, laboratoire*

Les activités suivies en 2010

En 2010, les activités suivies ont représenté un peu plus de **17 millions d'euros** qui se répartissent comme suit :

Domaines	ETAT en €	CT en €	TOTAL en €
Habitat et logement	818 960	457 219	1 276 179
Constructions publiques	7 541 600	691 171	8 232 771
Eau et assainissement	0	809 131	809 131
Électrification (FACE)	0	1 647 193	1 647 193
Infrastructures routières	884 431	1 691 991	2 576 422
Infrastructures portuaires	577 975	506 752	1 084 727
Infrastructures aéroportuaires	157 400	694 779	852 179
Protection du littoral	200 000	454 483	654 483
Traitement des déchets	0	66 615	66 615
TOTAL en €	10 180 366	7 019 334	17 199 700

1. L'urbanisme et l'aménagement

La DE était mise à disposition de la Collectivité Territoriale, compétente en matière d'urbanisme, conformément à la loi organique n° 2007.223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. A ce titre, elle a réalisé pour son compte les études de planification (schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, plan de secteurs).

Le transfert de la compétence en matière d'application du droit des sols, de la Collectivité vers les communes est intervenu par arrêtés à compter du 1^{er} octobre 2009.

Désormais la commune de Saint-Pierre instruit les demandes d'autorisation de construire pour son propre compte. La DE quant à elle instruisait les demandes relatives au territoire de la commune de Miquelon-Langlade pour le compte de cette dernière ainsi que les demandes d'autorisation de construire formulées par le Conseil Territorial et l'État.

Dans le cadre de l'urbanisme réglementaire : 3 commissions d'urbanisme pour traiter 39 dossiers. En ce qui concerne l'application du droit des sols, 47 dossiers ont été instruits.

2. L'habitat et le logement

De par la loi statut, confirmée par la loi organique de 2007, la Collectivité Territoriale est compétente en matière de logement. Elle intervient dans ce domaine sur fonds propres et avec des aides de l'État provenant du budget opérationnel de programme – BOP 123 (conditions de vie outre-mer), action 1 (logement social : construction de logements locatifs sociaux). Les aides de l'ANAH ne sont pas accessibles sur l'archipel. Il n'existe pas de bailleurs sociaux type HLM et les opérations de logements sociaux sont réalisées directement sous maîtrise d'ouvrage collectivité ou commune. À noter également que si des aides à la pierre existent, l'archipel ne dispose d'aucune aides à la personne de type APL.

<i>en €</i>	ETAT	CT	TOTAL
Aide à l'habitat	573 310	424 861	998 171
Logement social	122 690	32 358	155 048
TOTAL	696 000	457 219	1 153 219

Les subventions portent notamment sur les aides à l'habitat des personnes âgées, les revêtements de façades en matériaux traditionnels, la réhabilitation de logements anciens, l'amélioration de l'habitat des personnes à faibles ressources, les primes à la construction, le logement social et la viabilisation de lotissements. Depuis mars 2010, une aide à l'accessibilité et à l'adaptation des logements des personnes handicapés a été mise en place.

En 2010, la cellule Habitat-Logement de la DE a instruit les dossiers de demandes, participé aux commissions d'attribution et contrôlé l'exécution des travaux. Ces activités sont reprises par la DTAM depuis 2011.

3. Les constructions publiques

En 2010, le montant des opérations de constructions publiques s'est élevé à plus de **8,5 millions €** qui se répartissent comme suit :

État	7 541 600
Collectivité Territoriale	691 171
TOTAL	8 232 771

en €

Source GAM

Par ailleurs, des opérations ont été suivies par le GAM en 2010 tant en maîtrise d'œuvre qu'en conduite d'opération.

La conduite d'opération chantier du nouvel hôpital s'est poursuivie en 2010, par l'aménagement des espaces intérieurs.

D'autres opérations ont également été menées, notamment : le remplacement des vitrages du CCS, la réfection des façades de la tour de contrôle de Miquelon, l'aménagement de la maison de l'autonomie et divers travaux à l'abattoir, à la maison de l'enfant, à la caserne Colmay, à l'annexe du CCS, à la patinoire ou encore au centre Georges Gaspard.

4. L'eau et l'assainissement

En 2010, les investissements en matière d'eau et assainissement ont atteint **809 131 €** qui se répartissent comme suit :

<i>en €</i>	Entretien	Investissement	TOTAL
Collectivité Territoriale	4 633	804 498	809 131

La direction de l'Équipement a repris en août 2008 le suivi (jusqu'alors assuré par la SODEPAR) du marché d'entretien et de maintenance des stations de refoulement et de la station de pré-traitement pour le compte de la Collectivité Territoriale de Saint Pierre et Miquelon. En 2009, le plan de relance de l'économie a octroyé 700 000 € d'investissement décomposé en 3 opérations (la remise en état des stations de refoulement, l'acquisition d'un camion hydrocureur, l'émissaire en mer).

Ces opérations ont été finalisées en 2010.

5. Les travaux d'électrification

Les travaux d'électrification sont subventionnés par le Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) à hauteur de 78 % du montant total des travaux qui s'est élevé en 2010 à 1 647 193 €.

6. Les infrastructures routières

Le réseau routier de l'État compte 14,3 km de routes nationales (10,5 km à Saint-Pierre et 3,8 km à Miquelon). Celui de la Collectivité Territoriale compte 103,17 km (40,2 km à Saint-pierre et 62,97 à Miquelon, *parmi lesquelles 37,58 km sont revêtus et 25,40 km non revêtus*).

<i>en €</i>	Entretien	Investissement	TOTAL
État	266 506	617 925	884 431
Collectivité Territoriale	499 962	1 192 029	1 691 991
TOTAL	766 468	1 809 954	2 576 422

Entretien infrastructures routières

<i>en €</i>	État	Collectivité Territoriale	TOTAL
Entretien des chaussées	102 241	164 029	266 270
Entretien et aménagement des bâtiments	17 499	49 351	66 850
Viabilité hivernale	29 031	78 397	107 428
Activité d'entretien Parc	112 737	148 072	260 809
Laboratoire	4 998	3 000	7 998
Inspection d'ouvrage d'art	0	17 950	17 950
Entretien Éclairage Public	0	39 163	39 163
TOTAL	266 506	499 962	766 468

En 2010, les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant des infrastructures routières tant pour l'État que pour la Collectivité Territoriale ont principalement concerné le déneigement, les moyens logistiques pour le fonctionnement du parc, les travaux généraux de voirie, l'entretien et la maintenance de l'éclairage public, l'entretien et l'aménagement des bâtiments des subdivisions de Saint-Pierre, de Miquelon et du Parc. Il est à noter que l'État participe au fonctionnement de la cellule espaces verts par la mise à disposition de 2 agents.

Suite au diagnostic réalisé en 2008 par le Centre d'Études Techniques de l'Équipement des travaux ont pu être réalisés sur le réseau routier national. En 2009, deux sections de la RN2 ont été rénovées (1,26 M €). En 2010, la route de Savoyard (RN1) a été rénovée grâce à une enveloppe supplémentaire de 463 804 €.

Investissement infrastructures routières

<i>en €</i>	ETAT	Collectivité Territoriale	TOTAL
Travaux routiers	463 804	950 919	1 414 723
Équipement parc et espaces verts	154 121	241 110	395 231
TOTAL	617 925	1 192 029	1 809 954

7. Les infrastructures portuaires

<i>en €</i>	Entretien	Investissement	TOTAL
Etat	56 022	521 953	577 975
Collectivité territoriale	49 407	457 345	506 752
TOTAL	105 429	979 298	1 084 727

Les deux ports d'intérêt national de Saint-Pierre et de Miquelon, gérés par la subdivision maritime et par la Capitainerie, comprennent une zone commerciale et de pêche permettant de recevoir de grosses unités (cargos, paquebots, chalutiers...) et une zone de plaisance. La Collectivité Territoriale intervient sur les installations liées à la plaisance qui font l'objet d'autorisations d'occupation temporaire (AOT).

L'année 2010 a vu la fin du chantier du quai en eau profonde, lancé en 2009 ainsi que la dernière phase de la rénovation du quai de l'Alysse (capitainerie). Le quai Roselys (môle frigorifique nord) a aussi été rénové cette même année.

8. Les infrastructures aéroportuaires

<i>en €</i>	Entretien	Investissement	TOTAL
Etat	0	157 400	157 400
Collectivité Territoriale	37 020	657 759	694 779
TOTAL	37 020	815 159	852 179

L'aérodrome de Miquelon appartient à la Collectivité Territoriale qui en assure également l'exploitation sous le contrôle du service de l'Aviation civile de Saint-Pierre et Miquelon. La DTAM effectue la maîtrise d'œuvre et l'entretien des infrastructures et des bâtiments ainsi que les tâches d'exploitation de l'aérodrome (navigation aérienne, viabilité de la piste), grâce à des agents de la subdivision de Miquelon. En 2010, 18749 passagers ont fréquenté l'aérodrome de Miquelon. 1703 mouvements ont été enregistrés dont 17 évacuations sanitaires.

La construction de l'extension du hangar infrastructures et engins du Service de l'aviation civile à Saint-Pierre a été achevée en 2010 ; la direction de l'Équipement a participé à cette opération en tant que maître d'œuvre.

9. La protection du littoral

En raison de conditions météorologiques souvent défavorables, le littoral subit d'importantes dégradations qui nécessitent chaque année des travaux de protection. En plus de ces travaux d'urgence, la DE a engagé une réflexion beaucoup plus large sur le suivi du trait de côte et l'étude des phénomènes liés aux changements climatiques. Cette réflexion a été reprise par la DTAM, dont les compétences plus larges permettent maintenant de véritablement aborder la problématique dans sa globalité.

<i>en €</i>	Entretien	Investissement	TOTAL
Etat	0	200 000	200 000
Collectivité Territoriale	0	454 483	454 483
TOTAL	0	654 483	654 483

10. Le traitement des déchets

Un nouveau plan d'élimination des déchets est actuellement à l'étude par la Collectivité Territoriale. Un syndicat mixte, chargé de la collecte et du traitement des déchets a été créé en octobre 2009. Il regroupe les deux mairies, le Conseil Territorial et la CACIMA. Dans ce domaine, la DE portait les politiques du MEDDTL et représentait localement l'ADEME. Elle a aussi participé à la conception et à la mise en œuvre des structures de traitement et de valorisation.

A Saint-Pierre, la Collectivité Territoriale finance la réalisation d'une plateforme de compostage. En 2010, **65 615 €** ont été versés au titre des missions de maîtrise d'œuvre. Les travaux de construction du bâtiment est prévu en 2011.

La DTAM a repris les missions de la DE ainsi que la représentation ADEME, elle collabore aussi avec les autres services de l'État et les autorités canadiennes pour favoriser l'exportation des déchets valorisables vers le Canada et l'Europe.

11. Les autres activités

La DE a exercé aussi un certain nombre d'autres activités, sans doute moins courantes par rapport aux missions traditionnelles mais toutes aussi importantes pour la vie socio-économique de l'Archipel :

- Les essais du laboratoire de l'Équipement : 70 essais sur granulats ; 81 contrôle de propreté des sables ; 57 analyses d'enrobés : 215 éprouvettes béton ; 138 heures de comptages routiers et 37 heures d'inspection des réseaux par caméra.
- La gestion des 265 postes à quai pour le compte de la Collectivité Territoriale,
- L'organisation des épreuves du permis de conduire (moto - VL – PL) : 731 candidats se sont présentés avec un taux de réussite de 15,6 % à l'épreuve théorique générale du code de la route. 183 candidats se sont présentés aux épreuves pratiques (toutes catégories confondues), 74 % ont été admis.
- La réception des véhicules isolés et le contrôle technique : 351 procès-verbaux de réception de véhicules à titre isolé ont été dressés en 2010 et 245 visites techniques (induisant 37 contre-visites) de véhicules de plus de 10 ans changeant de propriétaire, de taxis, de véhicules de transport en commun et d'ambulances ont été réalisées.

L'ensemble de ces activités ont été reprises dans le cadre de la nouvelle organisation des services depuis 2011.

Les principaux axes de l'activité pour 2011

L'activité des services de la Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer de Saint-Pierre et Miquelon se fera dans un cadre nouveau en 2011. La DTAM poursuivra néanmoins l'ensemble des missions assurées par les trois services qui l'ont constituée, pour le compte de l'État comme dans le cadre de la mise à disposition du conseil territorial. Les efforts menés depuis quelques années pour améliorer les délais de lancement des opérations devront être poursuivis et consolidés.

Cinq objectifs principaux orienteront l'action de la DTAM en 2011

- **Territorialiser le Grenelle de l'environnement et le Grenelle de la mer** : incarner et promouvoir l'exemplarité de l'État ; développer des outils d'analyse sur le changement climatique ; améliorer la qualité énergétique des bâtiments ; porter la dynamique du Comité maritime ultramarin.
- **Mettre à niveau les infrastructures du territoire** : améliorer la qualité des infrastructures d'assainissement, des routes et des ports ; contribuer à garantir l'approvisionnement des populations en eau potable ; contribuer à réduire la dépendance énergétique ; promouvoir les sources d'énergies renouvelables.
- **Concilier développement économique et préservation de la biodiversité** : arbitrer les conflits d'usage selon une logique croisant les enjeux de développement économique et de préservation des espaces naturels ; protéger les ressources naturelles (forêt boréale, eau).
- **Maintenir et développer les compétences adaptées aux besoins du territoire** : maintenir et développer la capacité d'expertise de l'État au niveau local ; mettre à la disposition du conseil territorial les moyens et compétences techniques nécessaires à la réalisation de ses missions techniques
- **S'organiser et faire de la fusion un succès pour les agents et Saint- Pierre et Miquelon** : mettre en place une organisation, des fonctions supports et logistiques cohérentes et harmonisées ; valoriser et développer les compétences pour répondre aux enjeux stratégiques ; aboutir à une adhésion des agents sur le projet et les ambitions de la DTAM.